

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/19

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 11

Votants : 11

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le NEUF JUILLET

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 02/07/2024

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, DEHAVANNE Carole, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANÇOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Néant

Secrétaire : Chantal DESMOUSSEAUX

Délibération publiée le 11/07/2024

TARIF DES REPAS À LA CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025


Monsieur le Maire expose à son Conseil que la société alTERREnative révisé le tarif du repas livré à la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2024. Le repas livré sera facturé 3,96 € HT soit 4,17 € TTC à la Commune. Il demande à son Conseil de bien vouloir délibérer sur le tarif du repas qui sera appliqué par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de facturer au prix coûtant soit 3,96 € HT soit **4,17 € TTC** le repas aux familles bénéficiaires du service, ceci à compter du 1^{er} septembre 2024.

Fait à JARNOSSE, le 9 juillet 2024

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Chantal DESMOUSSEAUX

